



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-20

Membres : 11
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et deux, le six mai, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 avril 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Maligne Francis, Duhamel Marie-Laure, Poulet Bernard

Absents : Marçais Bertrand, Champroy Nahoum, Brard Michel
Romain-Bérenger Grenaille est nommé secrétaire de séance

Participation de la commune aux séjours vacances des enfants

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 5 mai 2022 reçu de la ligue de l'enseignement /Fol87 de Limoges, qui sollicite une participation de la commune destinée aux enfants domiciliés au Châtenet en Dognon qui participeraient à un séjour vacances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 30 euros par enfant domicilié sur la commune et participant à un séjour vacances. La délibération sera renouvelée par tacite reconduction.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 6 mai 2022
Le MAIRE, Hervé VALADAS


Le Maire,
Hervé VALADAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.